

Affiché le ID: 075-237500079-20220310-2022_055-AR



La Présidente

Arrêté n° 2022-055 du 10 mars 2022

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU l'arrêté n° 2021-77 du 2 juillet 2021 désignant Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Viceprésident en charge du logement, de l'aménagement durable du territoire et du SDRIFE.
- la délibération n° CP 2022-21 du 28 janvier 2022 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) -1ère affectation pour 2022 et avenants, dispositifs COP « transformer les entrées de ville » : modification du RI.
- VU la délibération n° CP 2022-004 du 28 janvier 2022 : relative au PNR : frais de structure 2022 contrats ruraux (COR) – commerces de proximité – 1ère affectation.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1:

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France lors de la signature des nouveaux contrats d'aménagement régionaux (CAR), votés lors de la Commission Permanente du 28 janvier 2022, pour les communes situées dans les départements :

- de la Seine-et-Marne (77) : communes de Dammarie-les-Lys et Nemours ;
- de l'Essonne (91) : commune d'Etampes ;
- des Hauts-de-Seine (92) : commune d'Antony ;
- du Val d'Oise (95) : commune de Vauréal.
- Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France

ARTICLE 2:

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France lors de la signature du contrat rural (COR), voté en Commission Permanente du 28 janvier 2022, pour la commune de Boissy-la-Rivière (91):

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France

ARTICLE 3:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.

Valérie PÉCRESSE

Valetering

Conseil régional

2, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine Tél: 01 53 85 53 85 - www.iledefrance.fr



